

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Les travaux de réaménagement du bourg se poursuivent. Vous l'avez constaté : des retards importants ont été accumulés sur les travaux ordonnés par le Syndicat d'Eau du Caux Central.

Dernier contretemps relevé : le compactage des tranchées rebouchées, qui a été réalisé de façon incorrecte, ce qui a nécessité une réouverture de ces tranchées pour une reprise complète du rebouchage. Cette étape était nécessaire pour que l'entreprise Ramery TP, mandatée par la commune, accepte d'intervenir sur cette tranche 1.

Les travaux ordonnés par la Commune ont tout de même pu débuter, par la réalisation du parking rue d'Yvetot.

Malgré ces retards, et l'agacement qu'ils peuvent susciter, nous vous invitons une fois de plus à respecter les signalisations mises en place, et à modérer votre allure lors de vos déplacements dans le bourg.

LUTTE INCENDIE

Grâce à un accord trouvé avec un habitant de la commune, une nouvelle réserve incendie sera prochainement installée à Betteville. Celle-ci permettra d'étendre la défense incendie existante, et de protéger de façon plus efficace plusieurs habitations et bâtiments du quartier des Héberts.

Comme pour les opérations précédentes, le terrain qui servira d'assise à la réserve sera cédé à la commune pour l'euro symbolique.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

En raison de l'augmentation continue des coûts de fonctionnement (notamment ceux de l'énergie), et malgré une bonne gestion des services qui a limité l'impact de cette hausse, les tarifs des services périscolaires évolueront de la façon suivante, dès la rentrée de septembre 2024 :

- Cantine : 3,75 € / repas (7,00 € en cas de majoration),
- Garderie périscolaire : 1,40 € / 1/2h (2,80 € en cas de majoration).

Par ailleurs, nouveauté cette année, les dossiers d'inscription seront distribués en fin d'année scolaire, avant le 5 juillet :

- en classe pour les fratries déjà scolarisées en 2023-2024,
- par mail pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Les dossiers sont à rendre complétés en mairie **pour le 31 juillet au plus tard**. Ce changement a pour but de mieux anticiper la fréquentation de nos services dès le début de l'année scolaire. Merci d'avance pour votre collaboration, qui permettra d'alléger la période de rentrée de ces démarches.

(règlement et tarification complète dans le dossier d'inscription)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, annoncée le 9 juin dernier par le Président de la République, de nouvelles élections législatives, anticipées, doivent avoir lieu.

Les élections législatives servent à élire les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct, lors d'un scrutin majoritaire à 2 tours. Ce n'est donc qu'à l'issue du second tour, que nous connaissons le nouveau « visage » de l'Assemblée.

Les **dimanches 30 juin et 7 juillet 2024**, rendez-vous dans votre bureau de vote (mairie de Fréville, ou école de Betteville, dans la cour), **de 8h à 18h**, pour élire le député de notre 5^{ème} circonscription de Seine-Maritime.

N'oubliez pas de vous munir d'une **pièce d'identité**, c'est obligatoire ! De même, afin de faciliter votre passage, nous vous recommandons de présenter votre carte d'électeur, pour que les membres du bureau puissent vous identifier plus rapidement sur les listes électorales.

Focus sur le Conseil Municipal

Lors de la réunion du 26 juin dernier, le Conseil Municipal, notamment :

- a pris acte de la démission de Mme Elisabeth MALHEUVRE de son poste de Conseillère Municipale,
- a désigné les membres composant le bureau du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),
- a appliqué une réduction temporaire sur le loyer de la maison située au 122 rue d'Yvetot, et propriété de la commune, pour compenser la perte de terrain subie au profit du nouveau parking,
- a autorisé le Maire à créer de nouveaux postes d'adjoint d'animation et d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, afin de procurer plus de souplesse dans la gestion du personnel,
- a voté une motion pour se positionner sur les scénarios de tracés de la LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie).

Rappel : retrouvez les comptes rendus complets sur <https://www.saintmartindelif.fr>

UN PEU DE CIVISME...

Propriétaires de chiens, nous vous remercions de veiller à respecter les accès et voies publiques et/ou privées.

De nombreux piétons se plaignent légitimement de découvrir le long des trottoirs des déchets organiques d'animaux domestiques, ou de rencontrer des chiens en divagation en divers endroits de la commune.

Rappelons qu'en acquérant un animal domestique, des devoirs sont à assumer, et que des amendes sont prévues pour les contrevenants. Apprenons à rester courtois et à permettre à notre village d'être agréable en tous lieux.

AIDES FINANCIÈRES – ACCUEIL DE LOISIRS

Pour rappel, si votre enfant fréquente un centre de loisirs dans une autre commune, sachez que la commune de Saint Martin de l'If prend en charge la différence entre le tarif extérieur et le tarif « commune » (ou « habitants ») pratiqués par la commune d'accueil.

La demande de prise en charge s'effectue en mairie : munissez-vous de la facture acquittée du centre de loisirs, d'un justificatif des tarifs pratiqués, d'un justificatif de domicile, de votre livret de famille et d'un RIB.

Le remboursement aura lieu par virement bancaire (émis par la Trésorerie), sous un délai de 2 à 6 semaines environ.

FERMETURES ESTIVALES

Malgré la période de congés qui arrive, la mairie de Saint Martin de l'If restera ouverte durant tout l'été, à l'exception toutefois du vendredi 16 août 2024. Pensez à anticiper vos demandes en cas de besoin.

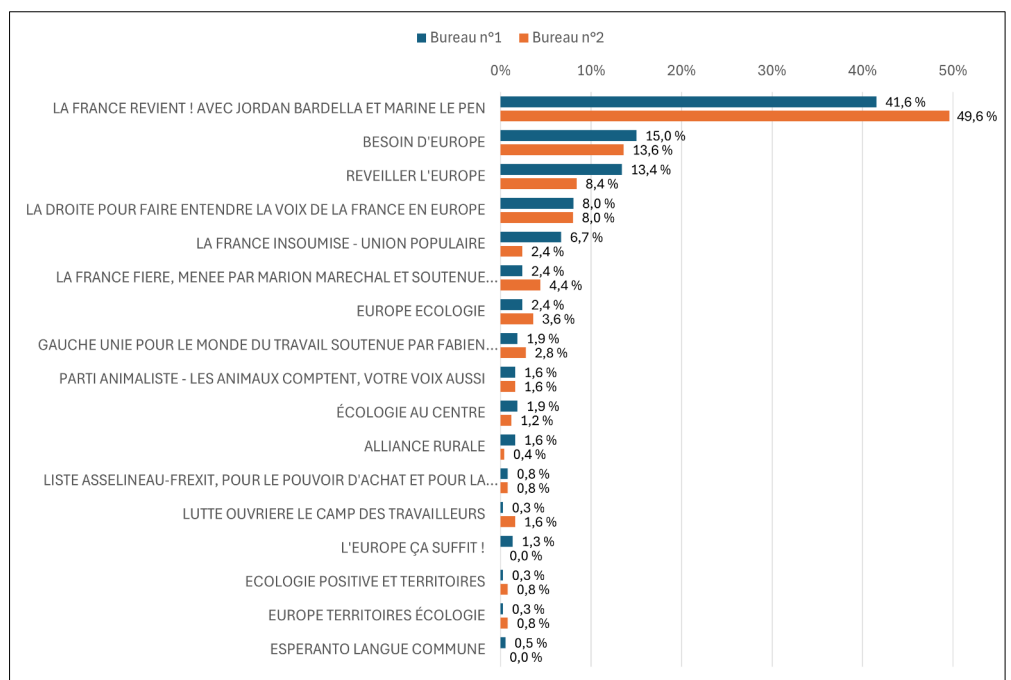
Notez également que la permanence de Betteville (qui se tient habituellement le vendredi soir de 16h à 19h) sera quant à elle supprimée du 2 au 30 août inclus.

De son côté enfin, la médiathèque Françoise Dolto sera fermée du 15 juillet au 19 août 2024. Carole sera ravie de vous retrouver à la rentrée, pour toujours plus de lectures et de divertissements. Très bonnes vacances à tous !

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 À SAINT MARTIN DE L'IF

Retour en graphique sur le résultat des élections européennes du 9 juin à Saint Martin de l'If. Pour ces élections européennes, 38 listes étaient en lice pour représenter la France au Parlement Européen. Les listes qui ne sont pas présentes sur le graphique ci-contre n'ont obtenu aucune voix sur notre commune.

Notons par ailleurs que l'abstention a atteint 48,2 % sur notre territoire. Si l'on enlève les bulletins blancs ou nuls, il reste un total de 623 suffrages exprimés, ce qui représente 49,96 % de notre population électorale (1 247 inscrits sur les listes).



Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 800 exemplaires